

**ASSISTANT DE CONSERVATION  
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES  
PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE**

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>e</sup> CONCOURS**

SESSION 2016

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 3

**SPÉCIALITÉ : ARCHIVES**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 23 pages**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe à la Direction des Archives de la ville de X (85 000 habitants), dont deux quartiers relèvent de la politique de la ville.

Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le rôle des archives dans la politique de la ville.

### Liste des documents :

- Document 1 :** « Archives orales et recherches contemporaines. Une histoire en cours » (extraits) – *Vincent Duclert - Sociétés & Représentations* – 1/2002 (n°13) – 2 pages
- Document 2 :** Rencontre nationale « Archives, histoire, travail de mémoire et politique de la ville : quels modes de coopération pour quelles politiques publiques ? » – *Association des archivistes français* – 6 mai 2014 – 3 pages
- Document 3 :** « Le rapport « Blanchard » : 15 recommandations pour changer l'image des quartiers concernés par la politique de la ville » – *Hélène Girard - La Gazette des communes* – 4 novembre 2013 – 2 pages
- Document 4 :** « Politique de la ville : ce que les élus et les professionnels attendent de la réforme » – *Hervé Jouanneau et Hugo Soutra - La Gazette des communes* – 13 février 2014, mis à jour le 17 décembre 2015 – 3 pages
- Document 5 :** « Mémoire de la ville, mémoire des quartiers » – Extrait du dossier thématique « Mémoires et Villes » – *Passeurs d'images* – Juillet 2010 – 1 page
- Document 6 :** « Travail de mémoire et requalification urbaine » – Extrait : « Dépasser la simple collecte de souvenirs. Les conditions de la capitalisation » – *Catherine Foret - Repères - Délégation interministérielle à la ville (DIV)* – Avril 2007 – 2 pages
- Document 7 :** « Qu'est-ce que la politique de la ville ? » – *Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports* – 13 janvier 2014 – 2 pages
- Document 8 :** « Les quartiers populaires vont-ils perdre la mémoire ? » – *Annie Fourcaut et Thibault Tellier - Métropolitiques.eu* – 10 janvier 2014 – 3 pages
- Document 9 :** « Note de cadrage du 20 juin 2013 : Histoire et mémoire des quartiers de la politique de la ville » – *Pascal Blanchard - Rapport : Histoire, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville* – 2013 – 2 pages
- Document 10 :** « Politique de la ville : mieux prendre en compte l'histoire de quartiers », *Victor De Sepausy - ActuaLitté* – 27 mai 2014 – 1 page

### Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

## DOCUMENT 1

« Archives orales et recherches contemporaines. Une histoire en cours » (extraits) –  
*Vincent Duclert – Sociétés & Représentations – 1/2002 (n°13)*

### (...) *La part des archivistes*

Les services publics d'archives n'ont pas été les initiateurs directs du mouvement qui a conduit l'« histoire orale » à rapidement s'implanter en France. Ils ont su néanmoins développer une pratique qui a eu droit de cité dans les Archives au tournant des années 1970 et des années 1980, et qui s'est transformée en une dynamique très positive. L'histoire de la rencontre entre les services d'archives et les archives orales date des années 1970. Elle débute par la mission de réflexion sur les documents sonores et audiovisuels, confiée par le ministre des Affaires culturelles au conseiller d'État Guy Braibant en 1972. En 1979, et alors que la loi du 3 janvier redéfinissait profondément l'extension des missions archivistiques, la direction des Archives de France adhère à l'Association française d'archives sonores qui venait de se créer, et elle entrait trois ans plus tard à son Conseil d'administration. En 1982, l'Association des archivistes français (AAF) crée une section « Archives orales », qui allait fonctionner comme un pôle de réflexion pour des expériences multiples. Les services d'archives allaient alors développer des pôles d'archives orales, notamment aux Archives nationales sur l'initiative de Chantal de Tourtier-Bonazzi qui dirigeait la section contemporaine (devenue section du XXe siècle). Un bilan de cette action a été proposé en 1999 par Agnès Callu, responsable depuis 1995 d'un secteur qui a choisi de jouer sur la complémentarité entre archives écrites et témoignages oraux.

D'autres centres des Archives nationales comme celui de Roubaix, spécialisé sur le monde du travail, développeront également une politique d'enquêtes orales, très présente aussi dans des Archives départementales ouvertes sur le monde local. Les Missions des Archives nationales dans les ministères, les administrations centrales et les établissements publics s'intéressèrent également aux archives orales, soit en décidant de leur création, soit en sollicitant le versement des enregistrements menés dans d'autres cadres, associatifs, professionnels, scientifiques. Les institutions archivistiques dépendant du ministère de la Culture rejoignent ainsi les unités de conservation des ministères des Affaires étrangères et de la Défense. Le service historique de l'armée de terre est considéré comme une institution pilote, produisant des archives orales avec « le matériel le plus moderne et la méthodologie la plus aboutie ».

Les archives orales, comme les archives privées auxquelles elles appartiennent, entrent également dans le cadre des activités des centres concurrents des Archives nationales, comme la Bibliothèque Nationale de France et son département de l'Audiovisuel, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Nanterre), l'Institut mémoires de l'édition contemporaine, ainsi que de nombreux musées et institutions patrimoniales (Mémorial de la Paix à Caen, Mémorial Leclerc à Paris, Éco-musée de Fresnes, ATP de Paris, etc.). Des institutions privées, tels l'Institut des Archives sonores ou l'Association Mémoire et Racines, participent à ce mouvement général où se conjuguent deux préoccupations : conserver des traces sonores anciennes ou récentes, constituer des fonds documentaires sur la base d'une collecte de témoignages oraux. La constitution d'archives orales demeure aussi l'une des missions des Comités d'histoire installés dans les années 1980 et 1990 auprès d'institutions publiques, de grandes associations et d'entreprises privées, de même qu'elles apparaissent comme l'un des axes forts du développement des « fondations démocratiques à vocation politique ». Les grandes centrales syndicales disposent aussi de centres de documentation assurant la collecte de témoignages (FEN, CGT, FO, CFDT), de même que certaines associations militantes ou que certains intellectuels, à l'exemple du polytechnicien Marc Chervel qui interrogea des officiers républicains confrontés aux guerres coloniales.

## *L'heure des bilans*

L'initiative individuelle en matière de collecte d'archives orales rend compte, en effet, de la part croissante de l'investissement des témoins, devenus acteurs de la mémoire. Le recours aux témoins, à leur mémoire et à leur parole a donné une incontestable impulsion à l'histoire du temps présent et au développement des nouvelles archives. S'ensuivent des relations parfois tendues avec des historiens qui n'ont pas été préparés à ce nouveau statut du témoin, tandis que l'émiettement accéléré des services d'archives ne facilitait pas leur travail. Des remises en question paraissent inévitables. Elles semblent devoir passer par un travail préalable d'enquêtes et de bilans sur des pratiques communes.

## *Une enquête nationale*

La première initiative majeure est celle prise par deux conservateurs d'archives responsables de secteurs d'histoire orale, Agnès Callu et Hervé Lemoine, qui, en 1998, décident de lancer une enquête nationale en direction des six mille institutions pouvant posséder des archives sonores, audiovisuelles ou orales, en leur adressant « une notice adaptée, nourrie d'exemples ». Deux mille institutions se firent connaître et transmirent sept cents réponses positives. « Les grandes tendances sont d'ores et déjà connues », explique Agnès Callu. Celles-ci rejoignent les conclusions d'études ponctuelles comme celle qui a été menée par le sociologue Claude Dubar sur l'archivage des données des sciences sociales.

Le dépouillement systématique des réponses constituera une base de données (Historal) qui formera la matière d'une partie des trois volumes d'un Guide de recherche en Sciences sociales : Le Patrimoine sonore et audiovisuel français. Entre archives et témoignages. Cet ouvrage ne se réduira pas à un simple inventaire des ressources archivistiques et de leur valorisation. Il participera de ce fait au travail nécessaire de réflexion théorique et empirique sur les instruments de recherche. En effet, le catalogue général « sera précédé de mises au point historiques, historiographiques et bibliographiques et suivi d'un volume d'index et annexes indispensables pour en posséder la vision cavalière ». L'action d'Agnès Callu et d'Hervé Lemoine en faveur de la connaissance et de l'analyse des archives orales (au sein d'un ensemble plus large) ne s'est pas limitée à cette entreprise patrimoniale et scientifique. Elle s'est développée en direction de l'enseignement et les a menés à servir d'expert pour la réalisation d'un rapport officiel.

(...)

## *Une épreuve*

Le témoignage oral est donc devenu, à tous les sens du terme, une épreuve pour l'historien du contemporain. Cette place désormais centrale découle très largement de la découverte par l'historien que la pratique orale, quel que soit le nom qui la désigne, est une expérience d'archives, de recherche et d'écriture à part entière, et plus seulement des techniques, des promesses, des influences ou des héritages, même prestigieux. Elle est bien plus encore, puisqu'elle crée une relation nouvelle entre le chercheur et son matériau, des sources qui lui parlent, qui l'interrogent, qui le troublent, comme le document peut aussi le faire. La pratique orale restaure la source dans toute son importance, dans toute sa présence. Entre témoin et témoignage, la parole devient encombrante, mais indispensable. L'historien éprouve devant la mémoire vivante qu'il recueille sa propre relation à l'histoire, à sa raison, à sa méthode. Elle lui donne à voir et à revoir toutes les sources, y compris les plus classiques, avec un regard transformé qui demande au document de « parler ». Il arrive aussi que dans la collecte de la mémoire des personnes, la personne devienne plus importante que la mémoire, l'oralité plus précieuse que le texte. Qu'y a-t-il derrière les mots recueillis, les vies entendues ? D'autres mots, d'autres vies ? Et des visages aussi, des regards, des silences, qui appartiennent au témoignage et que l'historien, désormais, doit reconnaître et voir. Les moyens techniques comme l'intuition du chercheur plaident pour un élargissement du témoignage, où la parole retrouverait la personne, où l'histoire comprendrait l'altérité des êtres.

## DOCUMENT 2



### Rencontre nationale « Archives, histoire, travail de mémoire et politique de la ville : quels modes de coopération pour quelles politiques publiques ? »



Mardi 6 mai 2014, 9h-17h30

### Présentation

L'histoire et la mémoire des quartiers sont, à présent, inscrites dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée définitivement par les deux assemblées le 13 février 2014. Par-delà les réactions avant ou après la publication du rapport Blanchard et d'autres (Libération, Métropolitiques,...), l'heure est à l'action et au travail. Une convention triennale d'objectifs vient d'être signée entre les ministères chargés de la Ville et de la Culture avec cet axe de travail parmi 4 priorités.

Depuis longtemps déjà, de nombreux services d'archives, historiens et centres de recherche, associations conduisant un travail de mémoire, professionnels et acteurs de la politique de la ville mènent projets et actions, tentent d'inscrire leur démarche dans la durée, approfondissent leur coopération, décloisonnent et mutualisent leurs pratiques pour développer de l'intelligence collective. Tous ces acteurs de terrain demandent des politiques publiques la reconnaissance, et donc l'accompagnement et le soutien, de leurs dynamiques collectives. La visibilité et la lisibilité attendues doivent donner écho et force, sur le plan national, à ce foisonnement d'initiatives locales.

C'est pourquoi l'Association des archivistes français (AAF) et le Réseau Mémoires-histoires en Ile-de-France (RMH-IdF) ont pris l'initiative d'organiser une rencontre nationale avec pour question commune : « Archives, histoire, travail de mémoire et politique de la ville : quels modes de coopération pour quelles politiques publiques ? »

Chacun des 4 réseaux identifiés est confronté à des difficultés pour travailler avec les autres : des expériences, réussies ou pas totalement, sont intéressantes à mettre en dialogue dans une démarche de mutualisation... Et, au-delà de chacun de ces réseaux, c'est l'ensemble des professionnels de l'information ou du patrimoine, toute la communauté scientifique (en tout cas en sciences humaines et sociales), l'ensemble du monde associatif et culturel qui sont concernés.... Un des objectifs principaux et opérationnels de cette journée sera de voir, en conclusion, de quels outils communs nous pouvons nous doter (et notamment un répertoire permanent des projets mémoires).

## Programme

À chaque table ronde, des élus territoriaux lanceront la discussion :

- Lela BENCHARIF, Vice-présidente de la Région Rhône-Alpes déléguée à la démocratie participative, à la vie associative et à l'éducation populaire
- Fatima EL HAOUSSINE, Maire adjointe à la Ville de Reims chargée de l'ANRU, du logement et de la politique de la ville
- Frédéric HOCQUARD, Conseiller municipal délégué à la Ville de Paris chargé de la nuit
- Evelyne RABARDEL, Vice-présidente du Conseil général du Val-de-Marne chargée de la culture, de l'archéologie, du patrimoine culturel, des archives départementales et du travail de mémoire

9h-9h20 : accueil-café

9h20 : mot de bienvenue par Alain WEBER, Directeur chargé de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration

9h30-9h45 : ouverture à deux voix (Association des archivistes français / Réseau Mémoires-histoires en Ile-de-France)

*9h45-11h - Services d'archives & mémoires : comment (ne pas) intégrer ces services aux démarches « mémoire » ?*

Intervenant-e-s : Véronique GUITTON (directrice des Archives municipales de Nantes), Geneviève MICHEL (directrice des Archives municipales de Pantin), Xavier DE LA SELLE (directeur du Rize, Villeurbanne) et Anne-Catherine MARIN (directrice des Archives municipales de Lyon)

Animation : Mohammed OUADDANE (délégué général du RMH-IdF)

11h-11h15 : pause

*11h15-12h15 - Histoire : scientificité partagée et projets mémoires*

Intervenant-e-s : Annie FOURCAUT (professeure des universités, Paris 1), Sébastien JOLIS (doctorant, Paris 1) et Gérard NOIRIEL (directeur d'études, École des Hautes Études en Sciences Sociales)

Animation : Régis GUYON (délégué Éducation & Société du réseau CANOPÉ, rédacteur en chef de la revue Diversité)

*13h45-15h - Travail de mémoire & territoires : dynamiques d'acteurs et de réseaux*

Intervenant-e-s : Hélène BERTHELEU et Poleth M. WABLED (coordination Réseau Mémoires Plurielles. Histoire et Cultures des immigrations en Région Centre), Ramzi TADROS (co-directeur de l'Association Approches, Cultures et Territoires-ACT, Marseille), Dominique FALCOZ (présidente du Réseau Mémoires-Histoires en Ile-de-France)

Animation : Jean-Philippe LEGOIS (responsable des Archives municipales de Sevrans et président de l'AAF)

15h-15h15 : pause

*15h15-16h30 - Développement social urbain : co-construire dans la durée avec les acteurs de terrain et les habitants ?*

Intervenant-e-s : Jean-Pierre ROGER (administrateur de l'Inter-Réseaux-Développement Social Urbain / Agglomération de Bourges), Bénédicte MADELIN (ancienne directrice de Profession Banlieue / présidente de l'Association des directeurs des centres de ressources de la politique de la ville), Fabrice BICHLER (Chef de Projet CUCS à la Ville de Sevrans)

Animation : Catherine DUPRAZ, directrice de la culture d'Evry - Centre Essonne et présidente de l'Association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomérations de France (ADAC GVAFF)

16h30 : conclusion/ouverture : propositions pour un répertoire permanent des projets mémoires

David DESBANS (Archives d'Aubervilliers - AAF) / Pierre-Jacques DERAÏNE (Trajectoires)

“ LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Article 1

I. — La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'État et la région.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales [...]

9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers [...].”



association  
des archivistes  
français



RÉSEAU  
MÉMOIRES  
HISTOIRES  
ÎLE-DE-FRANCE

*Archives, histoire, travail de mémoire et politique de la ville :  
quels modes de coopération pour quelles politiques publiques ?*

## Le rapport « Blanchard » : 15 recommandations pour changer l'image des quartiers concernés par la politique de la ville

La Gazette des communes • 04/11/2013 • Par **Hélène Girard**

L'historien Pascal Blanchard a remis le 24 octobre 2013 à François Lamy, ministre délégué chargé de la politique de la ville, un rapport intitulé « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville ». Les archivistes ont accueilli les préconisations du document avec réserve.

Pascal Blanchard (CNRS) envisage les modalités concrètes de mise en œuvre d'une politique de collecte et d'archivage et de valorisation de la mémoire des quartiers concernés par la politique de la ville. Son rapport développe 15 recommandations, nourries par les travaux de la commission constituée d'experts, d'élus et de représentants d'associations qui avait été mise en place dans le sillage du comité interministériel de la ville (CIV) du 19 février 2013. Avec l'objectif affiché de « changer l'image des quartiers. »

En voici les principales propositions :

- création d'un label national destiné à promouvoir des projets financés sur fonds publics
- intégration d'un département ad hoc au sein du futur Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui devrait voir le jour début 2014
- instauration de commissions territoriales « souples », articulées sur les préfetures de département et de nombreux partenaires, dont les directions régionales des affaires culturelles (Drac), les collectivités territoriales de tous échelons, les services d'archives départementales, conseils généraux, les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) etc.
- création d'un Comité national « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville » (fédération des programmes, accompagnement du futur CGET dans sa mission, labellisation des projets...)
- inscription de cette démarche patrimoniale dans un texte de loi
- mise en place d'une politique de conservation « des territoires urbains » sous l'égide et le pilotage local des Archives départementales, en lien avec la BNF (Bibliothèque nationale de France) et l'INA (Institut national de l'audiovisuel)
- identification et valorisation des actions menées depuis 30 ans (1992-2013) en retenant et en valorisant 300 à 400 projets de référence (en lien avec les Centres des ressources de la politique de la Ville et en lien avec les Réseaux « Histoire Mémoire Immigrations Territoires ») mis en place par la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)
- soutien d'un cadre partenarial dans le monde muséal pour accompagner des actions de valorisation et des programmes pour des publics cibles dans les musées municipaux, les musées nationaux et les archives départementales pour promouvoir des programmes sur l'histoire et la mémoire des territoires urbains, valoriser ceux-ci de manière ponctuelle (expositions) ou permanente (espaces dédiés à l'histoire de la ville).



Le rapport suggère également de lancer « début 2014 », une quinzaine d' «opérations-tests ». L'auteur en précise les besoins financiers : « Les budgets moyens par action territoriale devraient être d'un montant de 60 000 à 70 000 euros pour cette phase test, en dehors des actions de promotion, de valorisation et d'édition au niveau national. »

#### Focus

« Reposer concrètement la question des archives au cœur du débat »

– Jean-Philippe Legois, président de l'AAF

Au regard de la configuration actuelle du réseau des archives publiques en France et de son implication ancienne, mais variable, sur ce champ, deux points importants nous ont sauté aux yeux.

D'une part, une méconnaissance quasi-totale (sauf dans la bibliographie !) des services municipaux d'archives, ne laissant apparaître que le maillage des services départementaux, certes dense et cohérent, mais pas toujours outillé pour intervenir dans ce type de démarche.

D'autre part, une méconnaissance tout aussi incompréhensible des Archives nationales (est même préconisée une « numérisation [nationale de] sources [étant] destinée à la BNF » ou à l'INA !, voir page 35), qui ont pourtant fait le choix, à Pierrefitte-sur-Seine d'une implantation en « quartier populaire ».

Cela est d'autant plus surprenant, voire décevant, qu'un des premiers programmes nationaux de coopération entre l'ex-DIV et l'ex-DAF, cité dans ce rapport, fut initié suite au colloque de la section des archivistes communaux et intercommunaux (de l'AAF) tenu sur ce sujet à Toulouse en 2001. Colloque préparé avec le réseau des centres de ressources et Inter-réseaux des professionnels du DSU et clôturé par le ministre de la Ville d'alors, Claude Bartolone. De nombreux collègues ont déjà réagi et souhaitent reposer concrètement la question des archives au cœur de ce débat.

## Politique de la ville : ce que les élus et les professionnels attendent de la réforme

La Gazette des communes • le 13/02/2014 • Mis à jour le 17/12/2015 • Par **Hervé Jouanneau, Hugo Soutra**

Cet article fait partie du dossier : [La nouvelle politique de la ville convient-elle aux habitants autant qu'aux professionnels ?](#)

**Dix-huit mois après l'annonce d'une réforme de la politique de la ville destinée à « simplifier les zonages et concentrer les interventions publiques sur les territoires qui en ont le plus besoin », le projet de loi « ville et cohésion urbaine » a été adopté le 12 février 2014 par les deux chambres.**

Voté fin novembre à l'Assemblée nationale, mi-janvier au Sénat, amendé le 4 février en commission mixte paritaire, le texte a été définitivement adopté mercredi 12 février à la chambre haute et jeudi 13 à la chambre basse. Il devrait désormais être promulgué « avant les élections municipales » a promis le ministre délégué chargé de la Ville, François Lamy. Objectif : que cette « nouvelle étape de la politique de la ville » puisse être mise en œuvre par les équipes communales et intercommunales sur la totalité de leur futur mandat.

« Cohésion et solidarité » - L'enjeu est de taille. Comme l'ont révélé les derniers chiffres de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) publiés en décembre 2013, la ségrégation urbaine demeure extrêmement vivace et l'écart entre centre-villes et banlieues pauvres interroge le pacte républicain : taux de pauvreté près de 3 fois plus élevé que sur l'ensemble du territoire, taux de chômage 2,4 fois supérieur, illettrisme 2 fois plus important, accès restreint aux équipements de santé...

À en croire le ministre François Lamy, qui s'exprimait devant les députés jeudi 13 février, l'ambition est bien d'opérer un véritable changement de dimension :

- « car, dorénavant, c'est une action globale qui sera privilégiée » ;
- « puisque le contrat de ville associera l'ensemble des parties prenantes au développement d'un territoire » ;
- « enfin, car la politique de la ville ne s'appuiera plus seulement sur ses crédits spécifiques mais mobilisera l'ensemble des politiques de droit commun ».

Autrement dit : cette réforme doit, selon lui, permettre de revenir « à l'essence de ce qu'est la politique de la ville : une politique de cohésion et de solidarité au service des territoires urbains les plus paupérisés. »

Mi-social mi-urbain - Un objectif politique qui, depuis le lancement de la concertation sur le projet de loi à l'automne 2012, séduit les professionnels, dont le sentiment d'abandon est vivace depuis plusieurs années. Le premier motif de satisfaction de ces chefs de projet, chargés de mission ou directeurs territoriaux, dont le quotidien côtoie l'exclusion, est en effet d'avoir été écoutés et associés à la réforme.

« Ils sont satisfaits de la reprise d'un certain nombre de leurs demandes » réagit d'emblée Sylvie Rebière-Pouyade, présidente de l'Inter-réseau des professionnels du développement social urbain.

A l'instar des autres associations de professionnels, l'IRDSU met l'accent sur les avancées entérinées par ce texte revenant sur cette discrimination positive territoriale.

« Nous accueillons assez positivement cette réforme, qui inscrit dans la loi des principes de base tels que la mobilisation des crédits de la plupart des ministères et des collectivités, la nécessité d'un contrat unique et d'une articulation de l'action économique, sociale, environnementale et urbaine, la participation des habitants... » se réjouit également Patrice Allais, président du réseau Amadeus réunissant les cadres « politique de la ville » des grandes villes et aggloms.

L'intercommunalité sollicitée - Même écho du côté des élus, qui plébiscitent notamment la montée en puissance annoncée des intercommunalités dans le pilotage de la politique de la ville. Elle devient une compétence obligatoire des communautés d'agglomération, et une compétence optionnelle des communautés de communes.

« Nous souhaitons cette avancée depuis longtemps » reconnaît Daniel Delaveau (PS), président de l'Assemblée des communautés de France et de Rennes métropole (43 communes, 413 900 hab.), « car il est devenu impossible d'agir sur la cohésion sociale et urbaine en intervenant à la seule échelle du quartier ».

« Il y a une vraie cohérence territoriale à ce que nous pilotons cette politique » analyse pour sa part Patrick Braouezec (ex-PCF), président de Plaine commune (9 communes, 408 000 hab., Seine-Saint-Denis), qui expérimente ce nouveau partenariat entre l'État et le bloc local depuis près d'un an.

Partage des rôles - Cette expérience l'amène à rassurer les maires, qu'il faut, selon lui, absolument associer en raison de leur contact avec les associations de proximité. Le partage des rôles effectif entre municipalités et intercommunalités pourra être négocié localement dans les nouveaux contrats de ville formalisant l'engagement des différents acteurs (élus locaux, État, habitants, acteurs associatifs ou économiques, etc.).

Ceux-ci devront être signés d'ici à la fin 2014, au plus tard au printemps 2015, sur la base d'un projet de territoire réfléchi à l'échelle de l'agglomération.

En tout état de cause, il faut aller vite : « nous pourrions passer notre vie à refaire des diagnostics toujours plus précis mais ceux ayant servi à l'élaboration des CUCS ou des SCOT feront l'affaire. La contractualisation ne doit pas aboutir à un programme d'actions figé sur 6 ans, mais un contrat-cadre que l'on pourrait modifier ou préciser par le biais d'avenants au fil notamment des propositions émises par les habitants » enjoint Patrice Allais.

Resserrement des priorités - Au-delà de l'instauration de ce contrat de ville unique et de la rénovation de la gouvernance, les inquiétudes se cristallisent autour de la nouvelle géographie prioritaire.

Retenus sur la base d'un critère unique, à savoir la concentration de pauvreté, les quartiers éligibles aux fonds du ministère de la ville devraient passer de 2 500 (Cucs, dont 751 ZUS) à 1 300 (QP) à compter du 1er janvier 2015.

Diminuer le nombre de territoires aidés : c'est là l'une des principales prouesses de François Lamy, qui peut s'enorgueillir – contrairement à ses prédécesseurs tels Fadela Amara, qui avait cédé face aux égoïsmes locaux – d'être venu à bout de ce serpent de mer. Officiellement consensuelle car mettant fin au « saupoudrage » des moyens, cette refonte de la géographie prioritaire a jusque-là toujours été retoquée.

La publication de la liste des communes concernées a été volontairement repoussée au printemps 2014 par le gouvernement, après la publication du décret d'application de la loi et surtout après les élections municipales. Mais, parmi les élus, qui ont déjà obtenu que le resserrement se fasse sur 1 300 quartiers et non 500 comme prévu initialement, l'appréhension reste grande. « Les communes sortantes ne sauraient être brutalement abandonnées dans un contexte de baisse des dotations de l'État aux collectivités et de crise économique et sociale » a averti Martin Malvy (PS), président de l'Association des petites villes de France.

En complément du droit commun - Les moyens financiers dévolus à la réforme constituent une autre source d'inquiétude. Les ministères et les associations d'élus, qui ont signé avec le ministère de la Ville des conventions d'objectifs ambitieuses mais assez peu engageantes pour territorialiser les crédits de droit commun dans ces quartiers en difficulté, joueront-ils le jeu ? La réussite de la réforme en dépend, alors que l'argent public investi avait jusqu'ici coutume de diminuer dès lors que des quartiers devenaient éligibles aux faibles subventions du ministère de la Ville.

« La politique de la ville est une sorte de mutuelle, là où le droit commun correspondrait à la Sécurité sociale. Elle ne peut être qu'un complément du droit commun », insiste Renaud Gauquelin, président de Ville et banlieue. Dans un contexte de morosité budgétaire, la vigilance reste de mise face à ce qui s'apparente comme une arlésienne de la politique de la ville.

Lui-même conscient qu'il « sera plus compliqué de décliner ces conventions que de les signer », François Lamy a d'ores et déjà été averti par Valérie Létard (UDI). « Si vous avez besoin du bloc communal dans la mise en œuvre de votre politique, nous avons besoin du soutien financier et stratégique de l'Europe, de l'État, des régions et des départements », lui a signifié la vice-présidente de l'Association des maires de France.

Révolution culturelle - A l'image de nombre d'acteurs locaux, la sénatrice et présidente de Valenciennes Métropole doute de la révolution culturelle attendue de la part d'institutions et de collectivités ne connaissant pas la politique de la Ville. « Maintenant que les grands principes ont été actés, il faut désormais passer à l'acte. Or, on ne voit pas trop les garde-fous qui permettront que cela soit suivi d'effets : quelle est la capacité de l'État local et des collectivités à obtenir les fonds prévus par la mobilisation du droit commun, et à les territorialiser vers les quartiers populaires ? » s'inquiète Patrice Allais.

Sans les contributions de ces collectivités et ministères devant en théorie intervenir avant celles spécifiques à la politique de la ville dont la fonction première consiste à servir de levier, la concentration des seuls crédits (à moyens constants du ministère de la Ville permise sur les 1 300 nouveaux quartiers prioritaires conserverait une saveur amère.

En outre, le droit commun doit également alimenter les territoires sortants de cette géographie prioritaire, « qui ne deviendront pas automatiquement des quartiers riches » prévient le président de l'association Amadeus. « Les remontées de terrain font état d'une nécessaire continuité dans le financement d'actions spécifiques, comme la réussite éducative ou la prévention de la délinquance. »

## MÉMOIRE DE LA VILLE, MÉMOIRE DES QUARTIERS

Pour relier la question de la ville et des quartiers à celle de la mémoire et des souvenirs, il semble nécessaire de passer par la parole des habitants de ces quartiers. Voici quelques pistes pour envisager ces paroles et ces regards dans leur contexte.

### Reconnaissance des quartiers comme porteurs d'histoire et de mémoire

L'historien Jean-Barthélemy Debost, dont les travaux portent notamment sur l'action culturelle et la mémoire, estime que les médias ont du mal à considérer qu'il y a de l'histoire dans les grands ensembles. Cette histoire reste encore très méconnue et il est nécessaire de combler ce déficit d'histoire<sup>11</sup>. Pour recueillir la mémoire des quartiers, Debost indique qu'il faut articuler l'enquête orale avec un travail sur les archives officielles pour revenir à l'histoire proprement dite.

André Bruston, sociologue et urbaniste, estime que travailler sur l'histoire et la mémoire des quartiers est l'enjeu politique de demain. La mémoire est un mécanisme essentiel dans le processus de construction personnelle et de construction de l'avenir, mais aussi dans le processus collectif de connaissance<sup>12</sup>.

### Pour un partage des mémoires

Dans une interview accordée par Catherine Foret au Centre Musiques et danses traditionnelles du monde, la sociologue rappelle qu'il peut se révéler dangereux de recueillir des témoignages d'habitants et de les ériger en tant qu'« histoire » du quartier ou de la ville. Les témoignages peuvent se retrouver « figés » sur un support donné (livre, documentaire...) et représenter la mémoire d'un lieu, alors qu'une partie de la population ne s'y reconnaît absolument pas. Si le débat disparaît, ce procédé risque d'aboutir à l'instauration d'une nouvelle forme de domination culturelle.

Paul Ricœur avait perçu ce dilemme et affirmait : « Le devoir de mémoire est aujourd'hui volontiers

convoqué dans le dessein de court-circuiter le travail critique de l'historien, au risque de refermer telle mémoire de telle communauté historique sur son malheur singulier, [...] de la déraciner du sens de la justice et de l'équité. »<sup>13</sup>

Catherine Foret estime qu'il faut savoir travailler sur la mémoire à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération. Ne raisonner qu'à partir d'un quartier est bien souvent trop réducteur. Les habitants ont une vie en-dehors du quartier et les migrations internes à l'agglomération sont nombreuses. Il est important de ne pas renforcer des visions réductrices de l'identité par un travail sur la mémoire réducteur parce que trop territorialisé.

Bien souvent, les actions autour de la mémoire dans les quartiers ne font que restituer leur propre mémoire aux habitants mêmes du quartier. Il existe une réelle difficulté à dépasser l'idée du « quartier qui parle au quartier ». Il est pourtant nécessaire de prendre en compte les appartenances multiples des habitants des grandes villes et ainsi ne pas les cantonner à un quartier.

À ce retranchement symbolique dans le quartier s'ajoute une difficulté administrative. Il peut en effet s'avérer très difficile de faire travailler deux quartiers ensemble pour des raisons budgétaires. Des budgets spécifiques peuvent être alloués pour un quartier et non pour l'autre. Chacun est ainsi renvoyé à son territoire, ce qui contribue à l'enfermement des publics au sein du quartier<sup>14</sup>. Pour Catherine Foret, la question essentielle est de se demander pourquoi on recueille la mémoire, qu'est-ce que cela implique sur l'évolution de notre société, sur « notre manière de penser le présent et l'avenir de la cité » ?

**Retrouvez l'interview dans son intégralité :**  
<http://www.cmtra.org/spip.php?article130>

<sup>11</sup> Propos repris de l'interview accordée par Jean-Barthélemy Debost à David Matarasso, « Une histoire en chantier », pour la revue *Projections* (n°11, mai-juin 2004), p.8.

<sup>12</sup> André Bruston, « Un processus collectif de connaissance », in FORET Catherine (coord.), *Travail de mémoire et requalification urbaine*, ibid., p.24-25

<sup>13</sup> Cité par François Bédarida, in « Une invitation à penser l'histoire : Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* », <http://www.cairn.info/revue-historique-2001-3-page-731.htm>

<sup>14</sup> Catherine Foret, « Actions mémorielles dans les villes : des mémoires sans reflet ? », in *Mémoires urbaines et présent des villes*, Actes du colloque, 2004.

### Travail de mémoire et requalification urbaine

Catherine Foret – Repères - Délégation interministérielle à la ville (DIV) – Avril 2007

# Dépasser la simple collecte de souvenirs.

## Les conditions de la capitalisation.

Tous les projets conduits autour de la mémoire des lieux ou des personnes dans la ville ne visent pas à enrichir l'histoire. Certains poursuivent des objectifs culturels ou sociaux ; d'autres ont pour ambition de mobiliser des individus ou des populations sur des projets d'avenir. Mais très nombreuses sont néanmoins les actions qui sont animées d'un souci patrimonial : il s'agit alors de contribuer à la constitution de fonds (d'archives orales ou musicales, d'objets, de photographies, films ou témoignages écrits...) destinés à compléter les savoirs dont on dispose sur la ville du XX<sup>ème</sup> siècle. Ces documents, issus de la mémoire vive des populations, sont recueillis dans l'idée de constituer un bien public, appropriable par l'ensemble des citoyens, transmissible aux générations futures et exploitables par les historiens d'aujourd'hui et de demain. D'où la sollicitation faite aux services d'archives (municipaux, départementaux, privés...), aux musées, bibliothèques, médiathèques et centres de documentation, afin qu'ils participent à ces œuvres de mémoire et intègrent les produits qui en sont issus dans leurs collections et dans leurs politiques de diffusion.

Ce "passage" aux archives, pourtant, ne s'improvise pas. Il nécessite, comme le soulignent tous les professionnels, que soient mises en œuvre, dès la phase du recueil des souvenirs, un certain nombre de conditions d'ordre méthodologique, juridique et matériel. C'est en respectant ces règles minimales de recueil que les "acteurs de la mémoire", sur le terrain, se donneront les moyens de voir leur travail reconnu, et les documents qu'ils ont amassés aptes à être capitalisés en tant que sources historiques.

Trop d'expériences ont abouti ces dernières années à l'accumulation de données inexploitable, condamnées à dormir dans quelque armoire sans espoir de traitement ou de mise en valeur. Sans parler de la déception qu'engendre une telle situation pour ceux qui ont accepté de participer aux projets, il faut souligner le risque d'épuisement des témoins potentiels sur certains sites "surexploités" par des enquêtes à répétition : c'est le cas, on le sait, des quartiers d'habitat social les plus stigmatisés, dont un certain nombre sont aujourd'hui le cadre d'opérations de démolition/reconstruction.

La nécessité de bien préciser les conditions de recueil des témoignages, le souci de la qualité des enregistrements audio ou visuels, la question de l'indexation des documents (qui doit permettre ensuite de faciliter l'accès aux données) sont autant d'aspects sur lesquels la collaboration avec des archivistes ou des professionnels de la muséologie peut être précieuse. Il ne s'agit pas de laisser aux seuls spécialistes le champ du travail de mémoire sur la ville contemporaine - en la matière l'implication des habitants, des associations et des bénévoles est bien évidemment fondamentale

- mais de s'engager dans des démarches partenariales au cours desquelles les savoirs, les compétences et les moyens des uns et des autres pourront se compléter.

Les institutions publiques en charge de la conservation de données disposent par exemple, de plus en plus souvent, de moyens pour numériser les documents déposés, moyens qui font défaut à nombre d'associations. Par ailleurs, l'intégration des sources "mémorielles" aux fonds des musées ou des services d'archives municipaux ou départementaux peut être l'occasion de mettre celles-ci en perspective avec les autres documents disponibles sur l'histoire de la ville : archives des collectivités locales, des associations, des entreprises privées qui ont contribué à la fabrication des territoires urbains ; dossiers techniques, ouvrages ou rapports produits par des universitaires, des étudiants, des sociétés savantes... L'expérience montre que cette double approche, qui prend en compte à la fois les mémoires vives et les autres sources de connaissance historique, accroît considérablement le sens et la valeur des unes et des autres.

De telles démarches supposent évidemment un intérêt de la part des institutions concernées : intérêt pour les archives orales, sonores ou visuelles, et intérêt pour la ville du XX<sup>ème</sup> siècle. Dans ces deux domaines, les choses progressent, comme le montre l'initiative conjointe de la Direction des archives de France et de la Délégation interministérielle à la ville pour la collecte, la conservation et la valorisation des archives et de la mémoire de la politique de la ville ; ou encore la participation de nombreux services d'archives, bibliothèques et musées aux actions initiées autour des mémoires urbaines dans le cadre des contrats de ville ou d'agglomération.



## Qu'est-ce que la politique de la ville ?

13/01/2014

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Cette politique a été initiée, en France, il y a une trentaine d'années, alors que le « problème des banlieues » émergeait. Dès le début des années 1970, les pouvoirs publics prennent conscience des difficultés des « grands ensembles » d'habitat social : en 1973, la circulaire « Guichard » limite la construction d'ensembles de plus de 2 000 logements, et en 1977, le rapport « Peyrefitte » sur la violence est publié (Voir aussi la rubrique « Historique »).

Plusieurs mesures et dispositifs se sont ainsi succédés et superposés. Un millefeuille administratif et réglementaire qui a rendu la politique de la ville peu lisible et, dans certains cas, peu efficace. Pour qu'elle atteigne son objectif initial de réduction des inégalités territoriales et d'action en faveur des quartiers en difficulté, la politique de la ville devait être réformée. C'est ce qu'a entrepris le ministre François Lamy, quelques semaines après son arrivée au Gouvernement. Ce qui va déboucher, dans le courant du premier trimestre 2014, sur la promulgation de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine.

## UNE ACTION INTERMINISTÉRIELLE ET PARTENARIALE

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville requiert l'appui de tous les acteurs concernés pour agir simultanément sur tous les leviers : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé...

Compte tenu de sa grande diversité d'intervention, la politique de la ville nécessite une action interministérielle et partenariale tant avec les autres ministères, services de l'État et organismes publics, qu'avec les collectivités territoriales et leur partenaires, les entreprises, les habitants, et le secteur associatif, au niveau national comme au local.

Aussi, depuis la mise en place de la Lolf (loi organique relative aux lois de finances), la politique de la ville dispose d'un « document de politique transversale » (DPT) qui recense l'ensemble des programmes et des moyens des autres ministères qui concourent à cette politique.

Enfin, ses principales orientations se décident, depuis 1988, au sein du Comité interministériel des villes (CIV). Présidée par le Premier ministre, cette instance gouvernementale arrête les programmes et en répartit les moyens.



## **UN CADRE CONTRACTUEL**

La politique de la ville est mise en œuvre par les collectivités territoriales. Les préfets passent des contrats avec les maires ou les présidents d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui définissent un projet de développement pour chaque quartier. Sur la période 2007- 2013, 2 492 quartiers prioritaires ont fait l'objet des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs).

Dans le cadre du projet de loi pour la ville et la cohésion urbaine, de nouveaux contrats de ville succéderont aux Cucs fin 2014, pour une durée de six ans (soit la durée du mandat municipal et intercommunal). Les intercommunalités en assureront le pilotage stratégique : elles animeront et coordonneront la démarche. Les communes conservent un rôle de pilotage opérationnel et de garant de la prise en compte des réalités de proximité.

## **DES TERRITOIRES PRIORITAIRES**

La géographie prioritaire, en d'autres termes l'identification et la délimitation des quartiers les plus fragiles, est le pivot de la politique de la ville. Des 39 quartiers des opérations « Habitat et vie sociale » en 1977, aux 148 quartiers bénéficiant des conventions de développement social des quartiers (DSQ) en 1982, puis aux 751 zones urbaines sensibles (Zus), nous sommes aujourd'hui parvenus à 2 492 quartiers Cucs.

Ces derniers n'ont pas effacé les zonages antérieurs. et comprennent donc les Zus et leurs composantes (zones de redynamisation urbaine - ZRU - et zones franches urbaines - ZFU) et les quartiers bénéficiaires de la rénovation urbaine. Chacun de ces périmètres dispose de ses propres avantages – exonérations fiscales et sociales notamment – et mécanismes de financements.

Dans le cadre de la réforme en cours de la politique de la ville, ces différents zonages seront évalués puis, le cas échéant, supprimés au profit de la création d'un périmètre unique : le quartier prioritaire de la politique de la ville.

10 janvier 2014



## **Les quartiers populaires vont-ils perdre la mémoire ?**

**Annie Fourcaut et Thibault Tellier**

*Un projet de loi adopté le mois dernier prétend promouvoir depuis un ministère l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le rapport sur lequel celui-ci s'appuie laisse dubitatif et inquiète historiens et archivistes. S'agit-il d'un nouvel épisode de la longue histoire d'un État soucieux de construire un récit national officiel ?*

Le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 27 novembre dernier. Son article premier a ajouté plusieurs objectifs à la politique de la ville, notamment le neuvième : « reconnaître et (...) valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ». Le ministre délégué chargé de la Ville, François Lamy, a en effet montré un intérêt particulier pour l'histoire et la mémoire des quartiers prioritaires<sup>1</sup> (QP), manifesté par la commande d'un rapport sur le sujet à Pascal Blanchard. Ce rapport est issu des travaux d'une commission qui ne comprenait aucun historien (à part le maître d'œuvre) et aucun archiviste ; elle n'en a auditionné aucun. Confié à un spécialiste du fait colonial, il offre un diagnostic et des préconisations contestables sur les « Histoires, patrimoines et mémoires dans les territoires de la politique de la ville » (Blanchard 2013). Ces préconisations inquiètent les historiens que nous sommes car leur éventuelle adoption conduirait à d'irrémediables dégâts méthodologiques et historiographiques.

### **L'histoire des quartiers prioritaires, une découverte du rapport Blanchard ?**

Le rapport préconise d'abord de construire une sorte d'architecture politico-administrative spécifique à l'histoire des QP, conçue autour d'un département du futur Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Cette instance aura en charge la mise en œuvre au plan local et, dans un cadre interministériel, des opérations de recueil de la mémoire avec la création de comités, d'une commission, etc. Un label national devra être également défini. Alors que le rapport veut réintégrer l'histoire des QP dans l'histoire nationale (dont ils auraient été exclus ?), est-il opportun de prévoir une administration spécifique à la production de ce récit, une sorte d'administration officielle de la production historique et mémorielle ? Les initiatives locales, associatives, municipales et les travaux universitaires inédits ou publiés autour de ces thématiques, également traitées par des professionnels territoriaux du développement social urbain, sont légion. Ils constituent déjà une très riche constellation qu'il serait utile de rendre plus lisible plutôt que d'ajouter des échelons bureaucratiques.

Enfin, les quartiers prioritaires sont une catégorie de l'action publique en voie de redéfinition dans le cadre de la réforme en cours de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Rien ne permet aujourd'hui de supposer que ce découpage administratif soit pertinent pour penser l'histoire des quartiers populaires.

---

<sup>1</sup> Voir notamment sa tribune dans *Libération* du 28 juin 2013 : « Dans les quartiers populaires, le pouvoir de mémoire ». Disponible en ligne à l'URL suivant : [www.liberation.fr/politiques/2013/06/27/dans-les-quartiers-populaires-le-pouvoir-de-memoire\\_914244](http://www.liberation.fr/politiques/2013/06/27/dans-les-quartiers-populaires-le-pouvoir-de-memoire_914244).

Recenser et mettre en réseau les résultats des multiples initiatives historiques et mémorielles entreprises depuis trente ans montrerait la vitalité durable du champ de la recherche sur l'histoire des quartiers populaires. Contrairement à ce que sous-entend le rapport Blanchard, ces territoires ne sont pas en marge de l'univers de la recherche. L'histoire de la formation originale de la classe ouvrière française, du mouvement social, de la sociabilité et de l'implantation des partis, des syndicats et des associations dans les communes populaires constitue un des points forts de l'historiographie. Les vagues successives d'immigration, provinciales puis étrangères, qui contribuent au peuplement de ces quartiers sont bien connues, ainsi que les formes d'insertion ou d'exclusion des populations dans la ville. Aussi, écrire qu'un « travail de titan » (sic) attend ceux qui vont s'attaquer au chantier de l'histoire des QP démontre surtout une totale ignorance de l'historiographie. De nombreuses études récentes éclairent, en effet, l'histoire des communes périphériques et de leurs quartiers populaires. Les épisodes de cette histoire sont fréquemment réinterprétés grâce aux travaux en sciences humaines et sociales menés lors des opérations de démolition de l'ANRU. La rénovation de l'ensemble du parc de logement social de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), par exemple, a donné lieu à ce type de recherches collectives qui associent habitants, élus et chercheurs autour de l'histoire urbaine et sociale de la ville<sup>2</sup>.

### **Histoire, mémoire, archives**

Par ailleurs, la confusion systématique entre histoire et mémoire (voire patrimoine) – ces termes étant interchangeable dans le rapport – n'aide pas à saisir les enjeux de la connaissance historique et de sa transmission. Écrire l'histoire des QP et recueillir la ou les mémoires des habitants sont deux démarches complémentaires mais fondamentalement différentes, qui ne relèvent pas du même registre et ne produisent pas les mêmes effets. Le récit historique tend à replacer les QP dans plusieurs temporalités croisées : celle de l'industrialisation/désindustrialisation, celle des migrations, celle des formes publiques et privées de la construction des territoires urbains, celle de l'intervention des politiques publiques, dont la politique de la ville. L'écriture d'un récit historique, enfin, demande du temps. La perspective de valider et de financer 15 projets-tests début 2014 laisse dubitatif sur les étapes et la rigueur du processus de sélection et de critique scientifiques.

Le recueil des mémoires dans les quartiers populaires rend, quant à lui, perceptible un ensemble d'affects individuels et collectifs et de représentations qui enrichit la connaissance historique, la nuance et la complète, mais ne la remplace pas. L'expérience « Douce Banlieue », collecte de témoignages des habitants de la banlieue rouge placée sous l'égide des archives municipales de Saint-Denis, reste un modèle du genre<sup>3</sup>. Enfin, le récit historique ne peut se construire sans un recours aux archives, dont le traitement dans ce rapport étonne. L'ignorance de l'existence des archives municipales, régionales et nationales, la mention récurrente mais insuffisante des archives départementales, témoignent en effet de la méconnaissance du fonctionnement des dépôts d'archives publics et des procédures de collecte des fonds privés. Elle aboutit à des préconisations étranges comme celle de la « conservation des archives des territoires urbains en concertation avec l'INA et la BnF » et conduit à privilégier, sans aucune explication, l'échelle de l'agglomération, inapte à restituer une histoire fine des quartiers.

Enfin, à en croire le rapport, l'histoire des QP serait synonyme de celle de l'immigration. Cette vision ethnicisante va curieusement à l'encontre de la volonté proclamée de réintégrer les quartiers populaires dans l'histoire nationale et réduit considérablement leur diversité sociale. La richesse de l'histoire des quartiers populaires provient précisément du fait qu'ils s'inscrivent dans une histoire séculaire qui renvoie autant à l'histoire industrielle de la France qu'à celle des mobilisations et des luttes sociales. Ne traiter l'histoire des quartiers populaires que sous l'angle migratoire revient à nier en partie la place des populations immigrées dans notre histoire nationale. Étrange positionnement à l'heure de l'anniversaire de la Marche pour l'égalité de 1983, dont le principe était

<sup>2</sup> URL : [www.sites.univ-rennes2.fr/cerhio/spip.php?article618](http://www.sites.univ-rennes2.fr/cerhio/spip.php?article618).

<sup>3</sup> URL : [www.projets-citoyens.fr/node/247](http://www.projets-citoyens.fr/node/247).

justement de vouloir faire entrer pleinement les immigrés et leurs descendants dans la communauté nationale, sans distinction ethnique.

Alors qu'est débattue une très importante réforme en faveur de l'égalité territoriale qui sort les QP de leur ghettoïsation en simplifiant la géographie prioritaire, il serait contradictoire de les enfermer dans une construction historique et mémorielle produite par un appareil bureaucratique en dehors de toute validation scientifique et de tout ancrage archivistique solide.

### **Bibliographie**

Blanchard, Pascal. 2013, *Histoires, patrimoines et mémoires dans les territoires de la politique*, Rapport au ministre délégué à la Ville, François Lamy. Vol. 1, Recommandations. Disponible en ligne à URL suivant : [www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport - histoires patrimoine et memoires dans les territoires de la politique de la ville.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_-_histoires_patrimoine_et_memoires_dans_les_territoires_de_la_politique_de_la_ville.pdf).

**Annie Fourcaut** est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-1 Panthéon Sorbonne, responsable du pôle d'histoire urbaine du Centre d'histoire sociale du xx<sup>e</sup> siècle (UMR 8058 CNRS). Spécialiste de l'histoire urbaine du contemporain, elle a d'abord travaillé sur la constitution de la banlieue parisienne, puis sur le rôle des politiques publiques comme des acteurs privés dans la constitution de la ville ordinaire. Soucieuse de répondre à la demande sociale d'expertise historique, elle a été commissaire d'exposition pour la mairie de Paris ou pour les bailleurs de logement social et a accompagné de nombreuses collectivités territoriales dans leur demande d'histoire.

Enseignant-chercheur en histoire (université de Lille-3/Institut de recherches historiques du septentrion (IRHIS)), **Thibault Tellier** travaille principalement sur les politiques de la ville. Après avoir publié une synthèse sur l'histoire des HLM au cours des Trente Glorieuses (*Le Temps des HLM, 1945-1975. La saga urbaine des Trente Glorieuses*, Paris : Autrement, 2007), il prépare un ouvrage sur les origines historiques de la politique de la ville (« *Humaniser le béton* ». *L'invention d'une politique publique. Genèse de la politique de la ville en France. 1969-1981*). Il prépare également une synthèse sur l'histoire de la banlieue en France au xx<sup>e</sup> siècle (à paraître aux Éditions Perrin)

## DOCUMENT 9

### Note de cadrage du 20 juin 2013

#### « Histoire et mémoire des quartiers de la politique de la ville »

Pascal Blanchard

#### Dynamique

Parmi les 27 décisions du **Comité interministériel des villes** du 19 février 2013, le gouvernement a décidé de conduire un programme national sur la **mémoire collective dans les quartiers populaires** afin de changer l'image des quartiers (cf. annexe : décision n° 27). Cette démarche s'inscrit dans le contexte d'une réforme globale de la politique de la ville qui s'accompagne également d'une refondation de la politique d'intégration et de l'accent mis sur la lutte contre les discriminations et de la participation des habitants. Afin de concrétiser ses engagements, François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, lance un **groupe de réflexion** composé d'experts compétents ayant pour objectif d'élaborer des propositions concrètes, à la suite d'auditions de spécialistes, acteurs territoriaux et personnes ressources, afin de valoriser les initiatives mémorielles et les actions de valorisation des histoires et des récits collectifs et individuels comme ferments du vivre-ensemble. L'objectif de la commission est de proposer à la fin du troisième trimestre 2013 des préconisations pour un programme commun de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) de formaliser un cadre d'action et de capitalisation pour mettre en cohérence les très nombreuses initiatives qui existent au niveau local.

#### Contexte

Le travail sur **l'histoire et la mémoire est une préoccupation ancienne** dans la politique de la ville. Cet intérêt a donné lieu à un grand nombre d'initiatives tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). L'année 2013 est d'autant plus importante, car elle est marquée par le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Marche pour l'égalité et contre le racisme, et le 15<sup>e</sup> anniversaire de la Marche du 23 mai 1998 qui va conduire à la Loi Taubira « *tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité* ». Cette dynamique au **fondement du récit historique** des hommes et des femmes sur le territoire, concerne des millions de Français et d'étrangers vivant dans les quartiers populaires. C'est une part majeure de notre histoire collective.

Alors que la **politique de la ville connaît une réforme en profondeur**, il est aujourd'hui nécessaire de dessiner un cadre et d'outiller les acteurs qui souhaitent s'investir dans des démarches mémorielles et s'intéressent à la mémoire de l'immigration et/ou des territoires de la politique de la ville. Au-delà du recueil d'archives et de leur valorisation, des récits des mémoires de l'immigration en région (réalisés par l'ACSé en 2005-2007), le soutien d'actions mémorielles dans le cadre, notamment de la rénovation urbaine, est certainement un levier pour favoriser la mobilisation des habitants. En effet, le soutien d'actions de ce type permet de favoriser la cohésion sociale au sein d'un groupe et d'être un levier d'affirmation des habitants. Il faut désormais s'interroger sur les actions à mettre en œuvre, leurs publics-cibles, leur déclinaison et la sauvegarde de ces « patrimoines ».

Cette démarche implique de se questionner sur les dynamiques à l'œuvre dans ces actions et notamment l'implication des acteurs locaux et de la coordination avec les équipes existantes (centres culturels, médiathèques, bibliothèques, musées...). Par leur diffusion, ces actions s'inscrivent directement dans une démarche de lutte contre les discriminations dans la mesure où ces actions contribuent directement à modifier le regard porté par la société française, sur les habitants des quartiers.

## **Membres de la commission et objectifs du groupe de travail**

Le groupe de réflexion sera animé par Pascal Blanchard, historien, chercheur-associé au Laboratoire communication et politique (CNRS), co-directeur du Groupe de recherche Achac. Afin de mener à bien sa mission, Pascal Blanchard s'appuie sur un groupe de travail composé d'experts et des services du ministère ainsi que sur une série d'auditions définies en commun avec les autres membres du groupe de réflexion.

Proposer un discours national structurant et formaliser un cadre d'action et de capitalisation pour mettre en cohérence les très nombreuses initiatives qui existent au niveau local et national qui accompagneront la mise en place des nouveaux contrats de ville (entrée en vigueur en 2014). Les axes suivants seront notamment abordés : Evaluation des expérimentations, et notamment le « 1% Mémoire/Lundi de l'égalité » à Amiens ou le festival « Origines contrôlées » à Toulouse ; Structuration des bases d'un programme d'intervention national co-piloté par l'ACSé et l'ANRU afin de favoriser la prise en compte des dimensions « mémoire/histoire » dans les futurs contrats de ville ; Proposition de préconisations pour la mise en œuvre de programme de collecte de données et de leur diffusion.

De manière conjointe, le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) devront œuvrer à la mise en place de ces actions et recommandations ainsi qu'à l'articulation des dimensions « mémoire-histoire » dans les futurs contrats de ville. Dans le même temps, le SGCIV, l'ACSé, et l'ANRU travaillent à la mise en place d'un portail documentaire, à travers plusieurs dynamiques qui seront mises en œuvre en fin 2013 : « I.ville - mémoire. » Il permettra la capitalisation et la valorisation conjointe des documents (écrits ou audiovisuels) que détiennent ces trois entités : soit qu'elles les aient produits soit qu'elles les aient collectés (par exemple dans le cadre du programme *histoire et mémoire de la politique de la ville et quartiers* pour le SGIV, dans le cadre du programme *histoire régionale de l'immigration* pour l'ACSé ; dans le cadre du suivi du soutien à l'ingénierie de la rénovation puis du renouvellement urbain pour l'ANRU).

## **Organisation des auditions**

Le groupe organisera une cinquantaine d'auditions qui auront lieu au cabinet du ministre délégué chargé de la Ville situé au 40, rue du Bac 75007 Paris. Ce qui implique l'organisation suivante : 3 personnes auditionnées par demi-journée : 45 min par audition, sur la base d'une liste de 10 questions types et de 2 questions libres. Les personnes auditionnées qui ne peuvent pas venir aux dates proposées auront la possibilité de répondre par écrit. 2 ou 3 membres de la commission par 1/2 journée d'audition seront au minimum présents. Auditions programmées entre le 27 août et le 4 octobre 2013 (au ministère)

## **Planning général**

### ***Juin-juillet 2013***

- 6 juin 2013 : lancement du groupe de travail avec François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville
- 27 juin-10 juillet 2013 : organisation des auditions
- 10-30 juillet 2013 : préparation des auditions du rapport et échanges en commission

### ***Août-octobre 2013***

- Aout-septembre 2013 : organisation des auditions et auditions
- Septembre-octobre 2013 : synthèse et rédaction du pré-rapport
- 5-10 octobre 2013 : remise du pré-rapport et validation commission
- Diffusion publique du rapport : 15-30 octobre 2013

## Politique de la ville : mieux prendre en compte l'histoire des quartiers

Victor De Sepausy – ActuaLitté – 27.05.2014

**Après le rapport de l'historien Pascal Blanchard, remis le 24 octobre 2013 à François Lamy, qui suscite de nombreuses interrogations sur la prise en compte de la mémoire des quartiers, la ministre Najat Vallaud-Belkacem va prochainement présenter la carte des 1 300 quartiers prioritaires pour la politique de la Ville.**

Si l'histoire et la mémoire des quartiers ont été inscrites dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée le 13 février 2014, il reste à savoir sous quelles modalités cela entrera en application.

C'est dans ce cadre de réflexion que l'Association des archivistes français (AAF) et le Réseau Mémoires-Histoires en Ile-de-France (RMH-IdF) ont co-organisé, le 6 mai dernier, à Paris, la journée « Archives, histoire, travail de mémoire et politique de la ville : quels modes de coopération pour quelles politiques publiques ? » Une façon déjà de présenter ce qui existe en la matière.

Dans un communiqué, l'Association des archivistes français (AAF) présente les premières avancées produites par les échanges de cette journée de réflexion.

*« Quatre types de réseaux d'acteurs ont été identifiés et contactés : services d'archives, historiens et centres de recherche, associations conduisant un travail de mémoire, professionnels et acteurs de la politique de la ville mènent projets et actions, tentent d'inscrire leur démarche dans la durée, approfondissent leur coopération, décroissent et mutualisent leurs pratiques pour développer de l'intelligence collective.*

*[...] Les archivistes, tous municipaux (Nantes, Pantin, Lyon, Villeurbanne), sans oublier les articulations possibles avec les autres échelons territoriaux (départementales et nationales) ou structures d'archives privées, ont commencé à montrer comment le rôle d'acteurs à part entière de ces politiques publiques va bien au-delà du rôle de constitution et valorisation des sources. Ils posent même la question de la co-construction avec les habitants.*

*Les historiens (Annie Fourcaut, Sébastien Jolis, Gérard Noiriel), dont certains pionniers dans*

*leurs domaines (histoire urbaine pour la première, histoire de l'immigration pour le dernier), ont insisté sur la nécessité de reconnaître la spécificité de leurs compétences scientifiques, comme meilleure garantie d'une bonne coopération loin des dérives du rapport Blanchard qu'ils ont tenu à rappeler. La présence d'un doctorant a permis aussi de poser la question du financement des recherches et l'articulation avec la collecte d'archives privées encore présentes dans leurs organismes producteurs.*

*Les différents responsables associatifs (Réseau Mémoires Plurielles - Histoire et Cultures des immigrations en Région Centre, Association Approches, Cultures et Territoires-ACT - Marseille-, Réseau Mémoires-Histoires en Ile-de-France) ont posé la question de l'articulation entre les territoires et le travail de mémoire engagé sur le terrain, la nécessaire conjugaison des logiques associatives avec les logiques patrimoniales et scientifiques.*

*[...] En conclusion (provisoire), a été évoquée et débattue, parmi d'autres idées d'outils communs (formations, guide des sources, ...), l'idée d'un répertoire permanent des projets mémoires pour repérer, recenser et promouvoir les projets archives-histoire-mémoires des quartiers (ceux qui l'ont été, le sont ou vont l'être).*

*Tous les acteurs de terrain présents demandent des politiques publiques la reconnaissance, et donc l'accompagnement et le soutien, de leurs dynamiques collectives. La visibilité et la lisibilité attendues doivent donner écho et force, sur le plan national, à ce foisonnement d'initiatives locales. Nous souhaitons que l'histoire et la mémoire des quartiers soient réellement prises en compte dans la nouvelle politique de la Ville à venir et nous serons vigilants et force proposition quant aux mesures et appels à projets annoncés. »*